

# CNED

[cned.fr](http://cned.fr)

CONNECTÉ À VOTRE AVENIR

**FAITES LE CHOIX DE L'ALTERNANCE AVEC LE CNED !**

**LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**



Afin de favoriser la qualification et l'insertion professionnelle, le CNED propose des formations à distance accessibles en contrat de professionnalisation.

Fort de son savoir-faire en formation ouverte et à distance, le CNED dédie à l'alternance une ingénierie de formation spécifique.

# LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, pour une durée déterminée ou indéterminée, à temps plein ou temps partiel. L'objectif est l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de minima sociaux ou de contrat unique d'insertion.

## COMMENT ÇA SE PASSE ?

Véritable passeport pour l'emploi, le contrat de professionnalisation alterne des périodes d'enseignements (général et professionnel) et des périodes de travail en entreprise dans une activité en rapport avec la qualification visée. L'alternant est rémunéré par l'entreprise. Le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de son niveau initial de formation. L'alternant devient un salarié comme les autres au moment de la signature de son contrat avec l'entreprise.

## QUI PREND EN CHARGE LA FORMATION ?

La formation est prise en charge, tout ou partie, par l'entreprise, via l'OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) dont elle dépend. La formation est par conséquent soumise à un contrôle d'assiduité.

Consulter le portail de l'alternance sur le site [www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr) pour plus d'information

## LES AVANTAGES DE L'ALTERNANCE EN FORMATION À DISTANCE

### POUR L'ALTERNANT, C'EST :

- ▶ bénéficier de la souplesse de l'enseignement à distance : autonomie de travail, contenus de formation accessibles 24h/24, avec un rythme de formation adapté à l'entreprise et peu de déplacement en centre de formation ;
- ▶ avoir un suivi personnalisé tout au long de sa formation et un accompagnement par un tuteur pour faciliter son insertion en entreprise ;
- ▶ percevoir une rémunération en préparant son diplôme ;
- ▶ apprendre son métier et acquérir une qualification reconnue ;
- ▶ développer ses compétences pour être plus compétitif sur le marché du travail.

**L'alternance est un tremplin pour s'insérer dans la vie active. Mieux qu'un stage, une réelle expérience qui fait la différence sur le CV !**

### POUR L'EMPLOYEUR, C'EST :

- ▶ recruter de futurs collaborateurs, motivés, opérationnels, familiarisés avec la culture et le fonctionnement de l'entreprise ;
- ▶ obtenir des aides à l'embauche en fonction du profil de l'alternant ;
- ▶ bénéficier d'un dispositif d'alternance souple avec un planning de formation adapté aux besoins de l'entreprise : seule la formation à distance permet cette flexibilité ;
- ▶ faire financer la formation par son OPCA d'adhésion.

**L'alternance, un véritable pré-recrutement !**

# LE DISPOSITIF CNED

Le CNED propose un accompagnement renforcé, spécifique au contrat de professionnalisation, sur la base d'un suivi de parcours individualisé selon le niveau de l'alternant et les besoins de l'entreprise.

| COMPOSITION DU DISPOSITIF   | MODALITÉS  | INTERVENANTS   | QUAND   |
|---|--|--|---|
| <b>Formation et accompagnement à distance</b>   |  |  |   |
| <b>Accompagnement personnalisé</b><br>Aide à l'organisation, soutien à la motivation, écoute, aide à la résolution de problème  | Entretiens individuels (téléphone et/ou mail)  | Le référent de parcours  | Un appel à l'entrée en formation puis selon un planning établi                                      |
| <b>Contenus de formation</b> scénarisés (cours, cas d'application...) et <b>services à distance</b> (tutorat, forum...)   | Contenus accessibles en ligne + supports imprimés. Services en ligne ou par téléphone  | Les professeurs-tuteurs des matières enseignées                  | À tout moment de la formation   |
| <b>Suivi de l'alternance personnalisé</b><br>Aide à la formalisation des compétences, préparation aux épreuves professionnelles et évaluation des acquis en entreprise en lien avec le tuteur * | Entretiens téléphoniques bipartites (avec l'alternant) et tripartites (avec le tuteur) | Le conseiller en alternance                                      | Un contact avec l'entreprise et l'alternant dès l'entrée en formation puis selon un planning établi |
| <b>Évaluation des acquis de formation</b><br>Corrections personnalisées et corrigés-types   | Service en ligne ou par voie postale   | Les professeurs-correcteurs des matières enseignées              | Tout au long de la formation  |
| <b>Formation en présence</b>  |  |  |   |
| Préparation à l' <b>intégration en entreprise</b> . Travail sur la <b>valorisation des compétences</b> et l' <b>insertion professionnelle post formation</b>                                    | 2 regroupements** en présence de 2 jours consécutifs (3 pour les formations de 2 ans)  | Un spécialiste de l'alternance et de l'insertion professionnelle | En début et en fin de formation (plus un intermédiaire pour les formations longues)                 |
| <b>En option :</b><br>Aide à la préparation des épreuves écrites et orales de l'examen  | Regroupements en présence  | Un formateur du diplôme  | Selon les besoins établis en amont de la formation  |

\* L'employeur désigne un tuteur au sein de l'entreprise afin d'aider à l'intégration de l'alternant. Il explique les tâches complexes et fait le point sur les compétences acquises et l'évolution des savoir-faire.

\*\* À titre indicatif.

**Des passerelles régulières entre le conseiller en alternance CNED, le tuteur en entreprise et l'alternant garantissent un déroulement efficace du parcours de formation.**

Outil central du dispositif à distance, le **livret de professionnalisation** permet d'informer l'alternant et son tuteur sur les objectifs de formation, de suivre la progression pédagogique et les compétences acquises. Il favorise la communication avec le conseiller en alternance CNED.

# LES FORMATIONS CNED

## EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Rythme d'alternance :

► **Pour les BTS :** 3 jours de travail en entreprise et 2 jours d'étude des cours en entreprise.

► **Pour les titres professionnels :** 2,5 jours de travail en entreprise et 2,5 jours d'étude des cours en entreprise.

Un bureau équipé d'un ordinateur connecté est mis à disposition de l'alternant.

NB : le stage réglementaire prévu, le cas échéant, dans un cursus hors alternance est remplacé par l'expérience professionnelle acquise en contrat de professionnalisation.

| Formations  | Durée                | Tarifs<br>(valables<br>jusqu'au<br>31/03/17) | DATES<br>D'INSCRIPTION     | DATES DE DÉBUT<br>DE FORMATION |
|---|----------------------|--|----------------------------|--------------------------------|
| BTS Assistant de gestion de PME/PMI   | 22 mois<br>(1 142 h) | 9 707 €                                      |                            |                                |
| BTS Electrotechnique  | 22 mois<br>(1 142 h) | 9 707 €                                      |                            |                                |
| BTS Hôtellerie - restauration   | 22 mois<br>(1 142 h) | 9 707 €                                      | de juillet<br>à octobre    | À compter<br>de septembre      |
| BTS Management des unités commerciales  | 22 mois<br>(1 142 h) | 9 707 €                                      |                            |                                |
| BTS Négociation Relation Client   | 22 mois<br>(1 142 h) | 9 707 €                                      |                            |                                |
| Titre professionnel<br>« Secrétaire médical ou médico-social »<br>(niveau IV)           | 12 mois<br>(878 h)   | 7 463 €                                      | de septembre<br>à décembre | À compter<br>de décembre       |
| Titre professionnel<br>« Assistant de comptabilité et d'administration »<br>(niveau IV) | 8 mois<br>(478 h)    | 4 063 €                                      | d'août<br>à octobre        | À compter<br>d'octobre         |

\* Attention, il faut procéder à une réinscription administrative auprès du CNED lors du passage en 2<sup>e</sup> année de BTS.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Après avoir trouvé son employeur, l'alternant doit contacter le CNED pour construire son plan individuel de formation (PIF). Par la suite, le dossier d'alternance et la convention sont transmis à l'entreprise afin qu'elle valide le projet de formation avec son OPCA. L'inscription est validée dès le retour du dossier d'inscription et de l'ensemble des justificatifs demandés.

### Documentation gratuite sur [cned.fr](http://cned.fr)

**Contactez nos conseillers pour toute information relative à la mise en place du contrat de professionnalisation avec le CNED et pour établir un Plan individuel de formation (PIF).**

**05 49 49 94 94**

Du lundi au vendredi, 8 h 30 - 18 h

*Coût d'une communication ordinaire*